

Les mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

La course est ouverte aux personnes s'inscrivant dans les catégories définies.

Chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement dans son intégralité.

A) Vous êtes coureur licencié à la **Fédération Française d'Athlétisme** ou d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme ». Vous devez joindre la copie de votre licence (saison 2021-2022) à l'inscription.

B) Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié:

Vous devez présenter **un certificat médical** de non contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course.

Les inscriptions sont individuelles et doivent être rédigées sur un bulletin officiel. Tout bulletin incorrectement rédigé, partiellement illisible, non signé, ou à la date de certificat médical illisible ou raturée ne sera pas validé.

Les dossards devront être visibles sur le devant du maillot pendant toute la durée de la course, sous peine de non classement.

En cas de force majeure (intempéries, travaux, mesure sanitaire...) les organisateurs se réservent la possibilité de changer les distances, les parcours, d'annuler la course ou de prendre toutes les décisions s'imposant, même dans des cas non prévus dans le règlement

Droit à l'image : par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image pour publier sur son site internet ou autres.

L'association « Gens de Fourg » décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol subis pendant ou après l'épreuve.

Pour le 5km : possibilité de s inscrire en duo (départ et arrivé ensemble). Récompense uniquement au scratch.

Combiné duo : un coureur sur le 5 km et un autre sur le 12km. Classement avec addition des 2 chronos. Récompense uniquement au scratch.

En S'inscrivant a la corrida tout coureur s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Catégories:

Baby (nés en 2016 et après): 400 m

Ecole d'athlétisme (nés en 2013-2014-2015): 800 m

Poussin (nés en 2011 et 2012): 1,4 km

Benjamin (nés en 2009 et 2010): 2,8 km

Minime (nés en 2007 et 2008): 4,2 km